

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

VOUS REFUSEZ DE PAYER AU GARAGISTE DES RÉPARATIONS QUI N'ÉTAIENT PAS PRÉVUES

Date de publication : **09/04/2019 - Automobile/2 roues**

Lorsque vous laissez votre voiture chez un garagiste pour réparation et que vous n'avez pas demandé de devis, il est recommandé de faire établir un ordre de réparation.

L'ordre de réparation, établi sur un papier à en-tête du garagiste, doit indiquer : le type de véhicule et son kilométrage, la nature des réparations à effectuer, le coût probable des interventions et le délai prévisible d'immobilisation. Ainsi, si le garagiste vous présente une facture pour des réparations que vous n'avez pas demandées, vous êtes en droit de refuser de les payer.

Le garagiste doit vous demander votre accord préalable pour toute réparation non prévue à l'ordre de réparation. Au titre de son obligation de conseil, il doit vous avertir pour toutes les interventions à effectuer sur votre véhicule et notamment celles qui touchent à la sécurité.

Mais en aucun cas il ne peut les effectuer sans votre autorisation.

Lettre recommandée avec avis de réception ou LRE (par précaution)

Madame, Monsieur,

Le (date), j'ai déposé mon véhicule (marque, modèle) dans votre garage. Vous avez indiqué dans l'ordre de réparation que la panne provenait de telle origine (reprendre ce que le garagiste vous avait précisé au moment du dépôt du véhicule) et que cela me coûterait environ (?) euros.

Lorsque je suis venu(e) chercher mon véhicule, vous m'avez présenté une facture beaucoup plus élevée que ce qui m'avait été annoncé, d'un montant de (?) euros, comprenant notamment le changement de (indiquez la pièce qui a été changée sans votre accord).

Vous ne m'avez pas averti(e) du remplacement nécessaire de cette pièce et je ne vous ai jamais donné mon accord. Je refuse de payer cette somme et ne réglerai que ce qui avait été convenu initialement, soit (...) euros (reprenez le montant initialement prévu).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

(Signature)

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/vous-refusez-de-payer-au-garagiste-des-reparations-qui-netaient-pas-prevues>